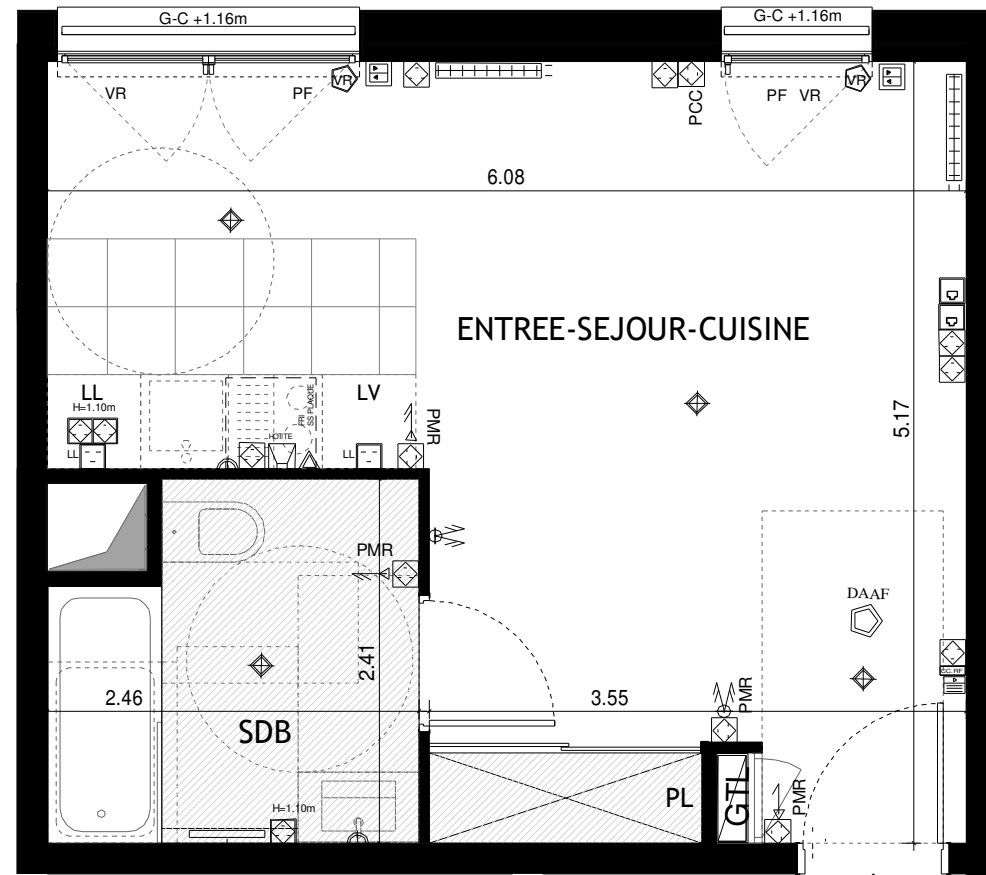


0 0,5 1 2m



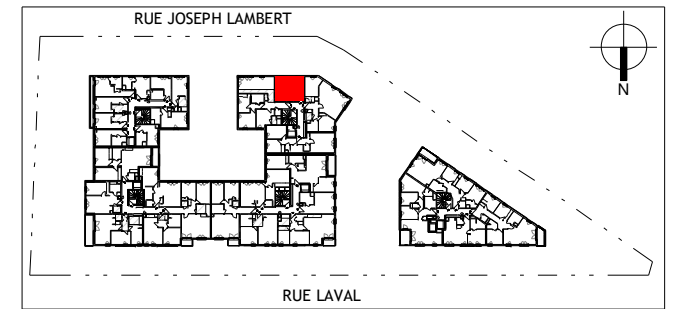
D-302

PITCH
PROMOTION

Construire l'avenir ensemble®

ONYX

19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



D302

Appartement Studio - R+3

ENTREE-SEJOUR-CUISINE	24.89 m ²
SDB	5.39 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 30.28 m²

LEGENDE:

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (communication)
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,50m et 1,50m du sol
	Bouton poussoir		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Interrupteur simple allumage à vent		2 Prises de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Commande locale volet ouvent		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,80m du sol dédiée hôte
	Point d'éclairage avec douille DCU (plafonnier)		Prise de courant 2P 10/16A-T élanche
	Point d'éclairage avec douille DCU (applique)		Prise de courant 2P 30A-T double plaque de cuisine
	Alimentation volet ouvent		Prise de courant spéciale ligne directe L.V. LL. FOUR
	Gaine Technique Logement		Prise de communication RJ45
	Vidéophone		Slotte services
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets ouverts électriques		Réseau de puissance

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		: faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:

Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020

INDICE:



NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.